

La lecture de sourate Al Kahf le jour du vendredi

Les louanges appartiennent à Allah, prière et salut sur le Messager d'Allah
ensuite:

Concernant le hadith il y a eu une divergence au **sujet de son authenticité ou de sa faiblesse.**

Il a été rapporté de façon absolue (sans spécifié un jour particulier) et il a été rapporté restreint au jour du vendredi seulement.

Et il a été rapporté "Marfou'an"(1) et "Mawqoufan"(2); et il a été rapporté avec le terme "le jour" du vendredi et dans un autre "la nuit" du vendredi.

Ce qui est authentique sur le sujet, est la parole d'Ibn 'Iraq dans son livre "Tanzih Ash-Shari'at" lorsqu'il dit: "Il a certainement été authentifié le hadith concernant la protection du Faux-Messie (Ad-Dajjal) et cela par l'apprentissage de certains versets de sourate Al Kahf sans aucune restriction sur le jour du Vendredi et ceci est rapporté par Muslim d'après un hadith d'Abou Darda.

**Par conséquent en dehors de ce hadith le reste est blâmable. Fin de citation
Donc rien est authentique sur le fait de réciter sourate Al Kahf le jour du Vendredi, ce qui est authentique en revanche, c'est la memorisation de ses 10 premiers versets qui sont une protection contre le Faux-Messie. Et Allah est plus Savant.**

(1) le Marfou' est tout hadith attribué au Prophète (Paix et prière soit sur lui) comme parole, acte, approbation, description physique ou de son comportement.

(2) le Mawqouf est tout hadith attribué à un compagnon comme parole ou acte.